



## VILLE DE NOUMEA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le vendredi 20 décembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

**DATE DE CONVOCATION**  
**13/12/2024**

**DATE D'AFFICHAGE**  
**13/12/2024**

Mme Sonia LAGARDE	M. Marc LE LEIZOUR
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Chantal BOUYE	Mme Kimberley BARONI
M. Patrick GUILLON	Mme Laurène CASSAGNE
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Michel DESMEUZES
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Christine BELLET
M. Warren NAXUE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
M. Marc ZEISEL	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Pascale SERVENT	M. Claude CHARLOT
M. Michel FONGUE	M. Patrick SAKOUMORI
Mme Janine BAJON	Mme Christiane SARIDJAN
Mme Vaimoe ALBANESE	Mme Magali MANUOHALALO
M. Nicolas BRIGNONE	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
Mme Cindy PRALONG	M. Joseph BOANEMOA
M. Christophe DELESSERT	M. Emmanuel BERART
Mme Charlotte THAI AWE	M. Bernard LAVANDIER
Mme Stéphanie PAIMAN	M. Jonas TAOFIFENUA
M. Alexandre MACHFUL	
Mme Tuilogona O'CONNOR	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	M. Christophe DELIERE
Nombre de présents	: 36	Mme Laurie HUMUNI	Mme Muriel GERMAIN
Nombre de votants (15 procurations)	: 51	M. Tristan DERYCKE	M. Daniel HINSCHBERGER
		Mme Françoise SUVE	Mme Veylma FALAE
		Mme Isabelle LAFLEUR	M. Eric MELTESALE
		M. Philippe BLAISE	Mme Christine LE SAINT
		Mme Naïa WATEOU	Mme Jeanne POELLABAUER
		M. Luc BRUN	
		Mme Valérie LAROQUE	
		M. Bruno CAPY	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2024-1288

autorisant la signature du ou des marché(s) sur appel d'offres ouvert pour la réalisation de travaux d'amélioration du confort thermique et phonique dans les écoles de la commune de Nouméa

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 20 décembre 2024

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 modifiée portant réglementation des contrats et marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2024/125 du 29 novembre 2024,

La commission de la solidarité, jeunesse, culture et sport (csjcs) entendue en séance du 4 décembre 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le maire ou son représentant est habilité à signer le(s) marché(s) sur appel d'offres ouvert à intervenir avec le ou les soumissionnaire (s) qui sera(ont) proposé(s) par la commission d'appel d'offres pour la réalisation de travaux d'amélioration du confort thermique et phonique dans les écoles de la commune de Nouméa.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre la mise en place de climatiseurs et de panneaux photovoltaïques dans sept (7) écoles de la commune de Nouméa, comme suit :

ÉCOLES ÉQUIPÉES EN CLIMATISEURS ET EN PHOTOVOLTAÏQUE EN 2025		NOMBRE DE CLASSES À CLIMATISER
1	Marie HAVET	14
2	Marguerite CARLIER	10
3	Antoinette CHARBONNEAUX	16
4	Marguerite LEFRANCOIS	8
5	Yvonne DUPONT	16
6	Ernest RISBEC	16
7	Frédéric SURLEAU	15
TOTAL		95

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à cent dix millions (110 000 000) de francs CFP TTC.

La dépense est imputable au budget principal de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur  
988-200012508-20241220-3008-DE-1-1  
Réception par le Haut-commissariat : 23 décembre  
2024

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 DÉCEMBRE  
2024

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 23 décembre 2024

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of Kimberley Baroni, consisting of several overlapping loops and a horizontal line across the middle.

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,

A black ink signature of Sonia Lagarde, written in a cursive style with a large initial 'S'.

SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- POLE AMENAGEMENT	1
- D.A.C.P	1
- D.V.C.E.S	1
- SGL (FT)	1
- MISE EN LIGNE	1